

Communiqué de presse

13-09-2023 - 13:48
20230911IPR04910



Élections européennes 2024: 15 sièges supplémentaires répartis entre 12 pays



15 députés supplémentaires seront élus dans 12 pays en juin 2024, portant le nombre total de sièges au Parlement à 720. © EU 2023 – EP

FR

Service de Presse, Direction générale de la communication
Parlement européen - Porte-parole: Jaume Duch Guillot
Numéro du standard du service de presse (32-2) 28 33000

1 | 3

-
- Deux sièges supplémentaires pour la France, l'Espagne et les Pays-Bas
 - Un siège pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Pologne, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Slovaquie et la Slovénie
 - Un manque de coopération loyale de la part du Conseil européen, selon les députés
-

Les députés ont approuvé la décision du Conseil européen d'augmenter le nombre de sièges au Parlement européen de 705 à 720 pour la prochaine législature.

La proposition du Conseil européen était fondée sur le [rapport du Parlement de juin 2023](#), qui a lancé le processus et était motivé par les changements démographiques survenus au sein de l'UE depuis les élections de 2019. L'attribution des nouveaux sièges se fera comme suit:

- France +2 [81]
- Espagne +2 [61]
- Pays-Bas +2 [31]
- Autriche +1 [20]
- Belgique +1 [22]
- Pologne +1 [53]
- Danemark +1 [15]
- Finlande +1 [15]
- Slovaquie +1 [15]
- Irlande +1 [14]
- Slovénie +1 [9]
- Lettonie +1 [9]

Le Parlement a approuvé la décision législative par 515 voix pour, 74 contre et 44 abstentions. Le nouveau nombre de sièges au Parlement entrera en vigueur au moment des prochaines élections (6 au 9 juin 2024).

Au cours du débat qui a précédé le vote, les députés ont critiqué la tentative du Conseil européen d'influencer le Parlement dans ses fonctions budgétaires et ont réaffirmé l'indépendance du Parlement. Les co-rapporteurs ont regretté que le Conseil européen n'ait pas immédiatement informé le Parlement de son intention de s'écarter de la proposition initiale, tant en ce qui concerne le nombre total de sièges que les dispositions relatives à une circonscription

paneuropéenne. L'enregistrement du débat est disponible [ici](#).

Contexte

La composition du Parlement est évaluée avant chaque élection, conformément aux [principes énoncés dans les traités](#) (c'est-à-dire tout au plus 750 députés plus le Président et, selon le principe de "[proportionnalité dégressive](#)", avec un minimum de 6 sièges et un maximum de 96 par pays), et sur la base des données démographiques les plus récentes.

En savoir plus

[Commission des affaires constitutionnelles](#)

[Les textes adoptés seront disponibles ici \(14/09/2023\)](#)

[Fiche de procédure \(Composition du Parlement européen\)](#)

[Communiqué de presse à la suite du vote en commission des affaires constitutionnelles \(11/09/2023, en anglais\)](#)

[Les députés commencent à réviser les règles sur les élections européennes et demandent une circonscription paneuropéenne \(03/05/2022\)](#)

[Service de recherche du PE – "En bref: Composition du Parlement européen" \(Septembre 2023\)](#)

[Service de recherche du PE – "Vers de nouvelles règles pour les élections européennes?" \(en anglais, septembre 2022\)](#)

[Service de recherche du PE – "Les listes électorales transnationales: Les moyens d'eupéaniser les élections au Parlement européen" \(en anglais, février 2021\)](#)

[Produits multimédias \(élections européennes 2024\)](#)

Contacts

Kyriakos KLOSIDIS

Attaché de presse

 (+32) 2 28 32357 (BXL)

 (+33) 3 881 74651 (STR)

 (+32) 470 96 47 35

 kyriakos.klosidis@europarl.europa.eu

 constit-press@europarl.europa.eu

 [@EPInstitutional](https://twitter.com/EPInstitutional)
